Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260326-CC_2026_49-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 mars, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Raymond BLOUET, doyen d'âge, jusqu'à l'élection du Président, puis par Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Michel BARBE, Brigitte BERREE, Chrystèle BERTRAND, Séverine BETHUEL, Raymond BLOUET, Fabienne BONDON, Yannick BRE, Chrystel CAULET, Annie CHEVALIER, Jean-Yves CLOUET, Nadège COULON-TRARI, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Jean-Claude DENIS, Frédéric DESSAUGE, Bruno DUTEIL, Yannick FOUVILLE, Stéphane GARDETTE, Régine LEFEUVRE, Christophe MARTINS, Paul MEURICE, Delphine MONTREUIL, Renan PARTHENAY, Anne-Sophie PATRU, Valérie PETITHOMME, Sylvie PINAULT, Philippe RAMIREZ, Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD.

Excusée avec pouvoir : Candide RICHOUX à Frédéric DESSAUGE

La séance est ouverte à 20h30.
Michel BARBE est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 31
Pouvoir : 1
Quorum : 17

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT(E)S ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

N° Délibération CC/2026/49

EXPOSE DES MOTIFS

Pour l'ensemble des EPCI, depuis le dernier renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, le nombre de vice-présidents ne peut excéder 20% de l'effectif du conseil arrondi à l'entier supérieur. Par dérogation, et via une délibération du conseil statuant à la majorité des deux tiers, le nombre de vice-présidents pourra être porté jusqu'à 30% (arrondi inférieur) de l'effectif global du conseil communautaire, sans pouvoir dépasser quinze.

Par ailleurs, l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260326-CC_2026_49-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Ceci exposé, Christophe MARTINS, Président, propose à l'assemblée la création de 9 postes de vice-présidents, étant entendu que 2 autres membres (secrétaire et secrétaire adjoint) viendraient compléter le bureau.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,
Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Montfort Communauté,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- fixe le nombre de vice-présidents à 9 ;
- précise qu'outre le président et les vice-présidents, le bureau sera également composé de deux autres membres (secrétaire et secrétaire adjoint).

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE